

Communiqué de presse

Bertrand Munin est nommé sous-directeur de la diffusion artistique et des publics au sein de la Direction générale de la création artistique



Contacts presse

Délégation à l'information et à la communication
01 40 15 80 11
service-presse@culture.gouv.fr

Direction générale de la création artistique
01 40 15 88 53
Marie-ange.gonzalez@culture.gouv.fr

Bertrand Munin est nommé au poste de sous-directeur de la diffusion artistique et des publics au sein de la Direction générale de la création artistique. Il prendra ses fonctions le 1^{er} janvier 2016.

Inspecteur de la création artistique depuis 2004, Bertrand Munin a été conseiller pour le théâtre au sein de la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) de Lorraine puis conseiller pour le théâtre, chargé de l'animation du service du spectacle vivant de la DRAC Rhône-Alpes. Il est nommé Directeur régional adjoint de la DRAC Rhône-Alpes en 2011. À ce poste, il est en charge de missions d'encadrement et de coordination des services, de gestion des crédits, d'animation des politiques interministérielles, de relations avec les administrations et les collectivités territoriales. Il assure à deux reprises l'intérim du poste de Directeur régional des affaires culturelles.

Bertrand Munin a par ailleurs exercé différentes fonctions de gestion de structures culturelles, aide à la production artistique, coordination et accueil de compagnies étrangères. Titulaire d'une thèse de doctorat de littérature française consacrée au théâtre de Corneille, Bertrand Munin a enseigné à l'Université de Lille, de Valenciennes et de Lyon.

La sous-direction de la diffusion artistique et des publics anime et coordonne les politiques qui favorisent le développement des pratiques artistiques et culturelles de la population dès le plus jeune âge et tout au long de la vie, la diffusion auprès du plus grand nombre des œuvres du patrimoine et de la création ainsi que l'ouverture et le déploiement européen et international des pratiques professionnelles, dans la diversité des champs artistiques suivis par la direction générale de la création artistique. La sous-direction comprend le bureau de l'action européenne et internationale, le bureau des pratiques et de l'éducation artistiques et culturelles et le bureau de la diffusion artistique pluridisciplinaire.

Toute l'actualité du ministère de la Culture et de la Communication

www.culturecommunication.gouv.fr

www.facebook.com/ministere.culture.communication

<https://twitter.com/MinistereCC>

Paris, le 23 décembre 2015